



**Opération « Ilot 333 »
Siège du FSH, Commerces, Services,
LOGEMENTS LOCATIFS**

**ZAC « Centre Urbain de Koutio »
Commune de DUMBEA**

Marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination

**Pièce n°00 – RPAO
Règlement Particulier d'Appel d'Offres Ouvert**

**Date et heure limites de remise des offres :
Se référer au site www.fsh.nc, rubrique « les
appels d'offre du FSH »**

Maître de L'Ouvrage
FSH Immeuble Jules Ferry 1, rue de la Somme Nouméa

Sommaire

ARTICLE I.	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
1.1	Objet	3
ARTICLE II.	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	3
2.1	Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2.2	Forme juridique du marché	3
2.3	Variantes	3
2.4	Délais d'exécution	3
2.5	Modifications de détail au dossier de consultation	3
2.6	Délai de validité des offres	4
2.7	Propriété intellectuelle des projets	4
2.8	Sous-traitance	4
ARTICLE III.	PRESENTATION DES OFFRES	4
3.1	Conditions de soumission	4
3.1.1	Qualification des prestataires	4
3.1.2	Cotisations CAFAT/RUAMM	4
3.1.3	Autres conditions	4
3.2	Contenu des offres	4
	L'enveloppe contiendra les pièces suivantes:	4
ARTICLE IV.	JUGEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE V.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE VI.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
ARTICLE VII.	REPONSES AUX PRESTATAIRES	7
ARTICLE VIII.	FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHE ET PIECES COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE I. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Objet

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire des missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) dans le cadre de l'opération dénommée **ILOT 333** située sur le lot 333 de la ZAC du Centre Urbain de Dumbéa, ayant pour objet la **construction du futur Siège du FSH, de parkings en ouvrage, de logements locatifs et de commerces**. L'opération est plus amplement décrite dans la fiche de présentation de l'ilot 333 jointe au dossier de consultation.

Consultation et retrait du dossier :

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré sur le site internet du FSH : <https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/>

Il est demandé aux prestataires qui retirent les fichiers numériques sur le site www.fsh.nc d'envoyer un courriel à l'attention de lribot@fsh.nc et nlemaire@fsh.nc, avec comme objet « Opération ILOT 333 - OPC », sans autre formalité.

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des prestataires qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

ARTICLE II. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec parution en presse. Elle s'adresse aux prestataires intellectuels ayant des compétences en ordonnancement, pilotage et coordination de chantiers.

Le marché sera passé avec un prestataire unique, éventuellement avec sous-traitants agréés.

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de prestations intellectuelles définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions du CCAG-PI du 16 septembre 2009 et de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec leurs amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

2.3 Variantes

Sans objet.

2.4 Délais d'exécution

Les délais prévisionnels du chantier sont indiqués article 5.4 de l'acte d'engagement.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.7 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

2.8 Sous-traitance

Le titulaire est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

ARTICLE III. PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumission

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

3.1.1 Qualification des prestataires

La qualification des prestataires dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle (paragraphe présentation des offres) par leurs références techniques dans les trois dernières années tel que mentionné *infra* à l'article 3.2.1A.

3.1.2 Cotisations CAFAT/RUAMM

Les prestataires devront être à jour de leur cotisation CAFAT/RUAMM à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les prestataires devront également faire connaître leur situation quand à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

3.1.3 Autres conditions

Les prestataires sont réputés avoir visité le site des travaux et avoir tenu compte de toutes ses caractéristiques pour l'établissement de leurs prix.

3.2 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces *infra*, seront rejetées systématiquement.

La présentation des offres se fera sous enveloppe cachetée et portera la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES D'OPC - OPERATION ILOT 333
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes:

Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Déclaration sur l'honneur selon le modèle joint ci-après faisant connaître les noms, prénoms, qualités et domicile du soumissionnaire et, si celui-ci agit au nom d'une société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité avec laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés, le numéro et la date d'inscription au RIDET/RCS, et incluant une déclaration sur l'honneur attestant que la société est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales (CAFAT/RUAMM).
2. Une attestation CAFAT/RUAMM mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé.
3. La présentation de références équivalentes réalisées dans les 3 dernières années, avec mention du maître d'ouvrage, des missions réalisées, du montant et durée des travaux
4. Le descriptif des moyens techniques (matériels et logiciels) et humains susceptibles d'être affectés à l'opération, avec CV
5. Le plan de charge indiquant les opérations en cours
6. Les chiffres d'affaires des trois dernières années
7. Le cas échéant : liste des sous-traitants envisagés avec la définition exacte des prestations qu'ils auront à exécuter.
8. Le cas échéant : qualification ou certification du prestataire
9. L'Acte d'Engagement (AE) et les éventuels agréments de sous-traitance signés si des sous-traitants sont envisagés
10. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) signé
11. L'ensemble des documents de l'offre sur support informatique et en particulier le coût de l'offre complété en version EXCEL.

Les pièces 1, 9 et 10 devront être dûment complétées, paraphées et signées

ARTICLE IV. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de discordance constatée dans une offre, le montant apparaissant à l'Acte d'Engagement prévaudra et les montants des détails de prix seront corrigés en conséquence.
- Dans le cas où des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports seraient constatées dans des détails de prix figurant dans l'offre d'un prestataire soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces pièces pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant indiqué dans l'Acte d'Engagement; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération suivants :

Critères	sous-critères	Pondération
Prix		60
Technique		40
	1. Références de missions similaires et retour d'expérience	10
	2. Moyens humains et profils des intervenants (nombre, formation, expérience), moyens matériels, recours à la sous-traitance	25
	3. Compatibilité du plan de charge et du chiffre d'affaires	5

Méthode de calcul des critères et sous-critères :

- Prix :

60 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé. Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

Note de l'offre = $60 - 60 * (\text{prix de l'offre notée} - \text{prix de l'offre moins-disante}) / \text{prix de l'offre moins-disante}$

- Technique :

- 1- Référence de missions similaires et retour d'expérience : la note de 10 sera attribuée au soumissionnaire lorsque ces références seront supérieures aux spécifications du marché. Pour des références conformes aux spécifications du marché, la note de 7 sera attribuée. Pour des références inférieures aux spécifications du marché, la note de 3 sera attribuée. Pour des références insuffisantes aux spécifications du marché, la note de 0 sera attribuée.
- 2- Moyens humains, profils des intervenants, moyens matériels, recours à la sous-traitance : la note de 25 points sera attribuée aux moyens mis en œuvre supérieurs aux besoins de réalisation du marché. La note de 17 points sera attribuée aux moyens jugés adaptés au déroulement du marché. La note de 8 points sera attribuée aux moyens jugés inférieurs aux besoins de réalisation du marché. La note de 0 correspondra aux moyens jugés inadaptés au déroulement du marché.
- 3- Compatibilité du plan de charge et du chiffre d'affaires : la note de 5 points sera attribuée lorsque plan de charge et chiffre d'affaires seront jugés compatibles aux besoins de l'opération. La note sera ramenée à 3 points ou 0 suivant selon la capacité présumée du prestataire à absorber le marché. La note de 0 sera systématiquement attribuée en cas de données manquantes ou lacunaires.

IMPORTANT

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées à l'article III,

ARTICLE V. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Social de l'Habitat Direction Technique 1, rue de la Somme 1 ^{er} étage, Immeuble Le Jules Ferry - NOUMEA
--

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Monsieur le Directeur Général du Fonds Social de l'Habitat 1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY B.P. 3887 – 98 846 NOUMEA CEDEX

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FCH/FSH au plus tard **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc, rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée.

ARTICLE VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

Laurence RIBOT
lribot@fsh.nc
Thierry HINFRAY
thinfray@fsh.nc

ARTICLE VII. REPONSES AUX PRESTATAIRES

Il ne sera plus donné d'informations aux prestataires au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.

Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.

Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE VIII. FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHÉ ET PIÈCES COMPLEMENTAIRES

En cas d'attribution de marché, les prestataires attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

Pièces obligatoires pour chacune des entreprises :

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC, en cours de validité, datant de moins de trois mois, et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

Pièce sur demande éventuelle du FSH :

6. Les comptes annuels.

Pour le F.S.H
Le Directeur Général

Jean-Loup LECLERCQ

DECLARATION SUR L'HONNEUR
Pour l'appel d'offres portant sur la prestation d'OPC pour la
réalisation de l'opération ILOT 333

A - RENSEIGNEMENTS

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

.....
.....

2) Nom et Adresse de l'entreprise ou siège social :

.....
.....

Adresse mail :

3) Entreprise :

- Numéro d'identification au RIDET :
- Numéro d'identification CAFAT :
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :
- Ou Numéro d'inscription au Répertoire des Métiers :

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

.....

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de sauvegarde ou redressement judiciaire ? ou tout autre procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger. (1)

OUI :

NON :

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

.....
.....

B - DECLARATIONS

Je déclare :

1) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.

- 2) Que ni moi-même, ni la société, ne sommes en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.
- 3) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (l') adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).
- 4) Que ma société emploie à ce jour Employés
- 5) Que j'atteste sur l'honneur que la société est à jour de ses cotisations sociales (CAFAT) ou peut justifier d'un accord d'étalement de la dette.
- 6) Qu'en ma qualité de soumissionnaire, j'ai pris connaissance par la lecture de chacune des pièces du contrat (Acte d'engagement, CCAP,...et l'ensemble des pièces citées dans ce document)
- 7) Avoir fourni les pièces obligatoires suivantes (4) :

	1. Déclaration sur l'honneur
	2. Attestation CAFAT/RUAMM
	3 - Références équivalentes réalisées depuis trois ans
	4 - Descriptif des moyens techniques et humains
	5 - Plan de charge
	6 - Les chiffres d'affaires des trois dernières années
	7 - Le cas échéant : liste des sous-traitants envisagés
	8 - Le cas échéant : qualification ou certification du prestataire
	9 - Acte d'engagement (AE) et e cas échéant : Agréments de sous-traitance complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
	10 - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
	11 - Offre complète sur support informatique, dont .XLS

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le SIGNATAIRE (3)

NOTA BENE :

- (1) *Rayer la mention inutile pour la rubrique*
- (2) *Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans l'UE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies*
- (3) *Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduit en lettres capitales*
- (4) *Cocher la liste des pièces fournies*